



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## 13 septembre 2021 – 18h30

- **DCM création emploi pour accroissement temporaire d'activité (remplacement Céline GLEVAREC)**

M. le Maire rappelle que la demande de mise en disponibilité de Mme Glévarec court jusqu'au 31/05/2022. Il informe également qu'après avoir publié des annonces de vacance d'emploi pour ce poste, seulement une candidature a été reçue, celle de Mme Boulet Laetitia qui avait au préalable déjà effectué ce remplacement depuis la mise en disponibilité de Mme Glevarec.

M. le Maire, après avoir échangé avec le Centre de Gestion de l'Aveyron, propose au conseil municipal de faire un contrat de 9 mois à Mme Boulet pour accroissement temporaire d'activité pour les 15h30 de travail sur effectif scolaire et 20h sur les vacances pour le ménage des locaux.
- **DCM CCMRR : désignation des représentants au sein de la CLECT**

La Communauté de Communes Monts Rance et Rougier a informé qu'il était nécessaire de renouveler les représentants de chaque commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Pour ce faire, un délégué et un suppléant doivent être nommés par le Conseil Municipal. Après proposition et vote :

  - M. Richard SLEIZAK = délégué
  - Mme Sophie CANTALOUBE = suppléante
- **DCM équipement photovoltaïque des écoles et des bâtiments publics**

M. le Maire rappelle la venue de M. Lucas Peyrottes, Ingénieur Conseil en Energie auprès du Parc Naturel Régional des Grands Causses, afin de présenter les avantages d'équipements en photovoltaïques de certains bâtiments publics de la commune.

Plusieurs équipements ont pu être retenus suivant le rapport qui a été adressé après étude du PNRGC.

Les membres du Conseil décident d'opter pour de la location plutôt qu'un investissement lourd pour la commune.

Après discussion, il est donc retenu que les toits de la Poste, de la Maison Bernat, de la Cantine de l'école publique et de la Gendarmerie rentreraient à l'appel de la manifestation d'intérêt demandé par voie de délibération.
- **DCM rénovation énergétique des écoles et bâtiments publics**

Un appel à projet initié par le PNRGC a été lancé afin d'aider les collectivités dans l'amélioration et ou rénovation énergétique de leurs bâtiments (prioritairement pour les écoles) = MERISIER (Mutualiser les Ecoles pour Rénover : Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer et Récolter).

Une convention, annexée au modèle de délibération à prendre, est proposée pour le dit projet.

Les membres du Conseil souhaitent toutefois avoir de plus amples explications sur les montants retenus et aides accordées.

Ainsi, M. le Maire propose de contacter le PNRGC afin qu'un membre vienne expliquer clairement aux élus les tenants et aboutissants de ce dit projet.

Si les explications fournies par le Parc des Grands Causses sont concluantes et pertinentes et donc que le conseil approuve ce projet, alors la délibération sera rendue exécutoire plus tard, après consultation et réunion demandées. Sinon, la délibération ne sera pas prise si le conseil ne retient pas ce projet.

- **DCM vente parcelle D1537 à la SCI Lautrec**

M. le Maire rappelle au Conseil le désir de M. Lautrec de construire une maison funéraire sur la commune. Après entente, il lui a été proposé la parcelle D1537 situé derrière le bâtiment « le Larzac » appartenant à la MFR. Les membres du conseil doivent maintenant délibérer sur les conditions de la dite vente, soit :

- Parcelle de 1793 m<sup>2</sup>
- Prix : 25.000 €

- **DCM vente parcelle AB283 (ancien Presbytère)**

M. le Maire avait fait part lors du dernier Conseil Municipal du souhait de particuliers de racheter le presbytère à la commune. Il avait informé les membres du Conseil que ces personnes souhaiteraient acquérir ce bien mais également créer un commerce à St Sernin de vente de vêtements, chaussures et accessoires.

M. le Maire a également demandé à Mme Grefeuille, directrice de la Maison de Retraite, si celle-ci ne serait pas intéressée par l'acquisition de ce bien pour leur activité ou plus. La proposition a été déclinée.

M. le Maire, après accord des conseillers, a fait estimé le bien et fait réaliser les études et diagnostics nécessaires (coût de 1655€).

Après discussion, les membres du conseil ont approuvé :

- La vente de la parcelle AB283 à Mme et M. VISIEDO (582,20 m<sup>2</sup> dont 309 m<sup>2</sup> habitable);
- Prix : 70.000 €

- **DCM convention avec la CCMRR pour la vente de la BD Victor l'Enfant Sauvage**

Pour rappel, la Mairie de St Sernin a commandé la réalisation d'une Bande Dessinée sur l'Enfant Sauvage. Cet été, les ouvrages ont pu enfin être édités et réceptionnés en Mairie.

M. le Maire après avoir échangé avec M. le Trésorier des Finances Publiques informe le Conseil qu'il est nécessaire de passer par une « régie » pour la vente de ces BD.

M. le Trésorier propose donc de passer par la régie existante de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes, dont Mme Barthélémy est responsable, et de faire une convention entre la CCMRR et la Mairie pour ce fait.

L'ensemble du conseil approuve ces propositions.

*L'ensemble des DCM ont été votées.*

**Questions et informations diverses :**

- M. le Maire informe que lors du prochain Conseil, les délibérations suivantes devront être prises :
  - Réfection du parvis de l'Eglise : coût 3900€
  - Convention cœur de village (demande de réunion au PNRGC pour qu'ils viennent présenter le projet)
  - Maison Bernat : une réflexion de l'ensemble des membres du conseil va devoir se mettre en œuvre afin de décider de la finalité de ce bâtiment (travaux ou vente (une demande a été faite par un particulier)).
- M. le Maire a eu le planning des travaux pour le Belvédère et en fait part aux membres du Conseil :
  - Fin 2021 : pose du Belvédère
  - Printemps 2022 : travaux d'aménagement routier par le Conseil Départemental
- Le Conseil Départemental a fait savoir l'évolution des dossiers suivants pour les demandes d'aides et subventions :
  - Aire de repos (sortie St Sernin direction St Affrique) : le dossier ne rentrant dans aucun critère de demande, il va être examiné à titre d'aide exceptionnelle. Cette subvention entrant

directement en produit de fonctionnement, les travaux peuvent commencer avant l'accord de l'aide.

- Maison Combes (au dessus du Cimetière) et pont de Margaux : le dossier est complet, le coût de l'accès au site, pour la Maison Combes, n'a pas été retenu. La réponse devrait arriver d'ici fin d'année.
- Une demande d'éclairage des terrains de pétanque aux abords de la salle des fêtes St Martin a été formulée par l'association Biscan Pas. M. le Maire a demandé à Rémi Reversat d'installer, au plus vite, des spots pour ce faire.
- Une partie du mur du cimetière s'est effondrée à côté de l'entrée de celui-ci. M. le Maire informe le conseil avoir pris rendez vous avec l'entreprise Coussée Fabrice, le mercredi 15 septembre, afin de voir ensemble ce qu'il est possible de réaliser avant l'approche de Toussaint. En suivant, les travaux lui seront demandés.
- Sylvie Privat et Cécile Nespoulous, en charge du dossier sur l'Ecole Numérique, informent que l'installation du matériel dans les deux écoles va se faire le mercredi 22 septembre 2021. Après accord de subvention à hauteur de 70%, les écoliers vont pouvoir bénéficier de nouveaux vidéoprojecteurs et ordinateurs.  
L'école privée a fait savoir qu'elle ne possédait pas de tableau blanc pour le rétroprojecteur, il va leur être proposé de se tourner vers la MFR qui peut être en possède un qu'elle n'utiliserait pas.
- Roselyne Vuagnat présente un livret, de déambulation dans le village, qui a été fait par la Mairie de Combret sur Rance en partenariat avec l'Office du Tourisme. Elle indique qu'il serait peut être souhaitable d'en faire de même pour St Sernin. La commission Tourisme va se charger de cette étude.
- Cécile Nespoulous informe que les rectifications demandées et/ou vues ont été faites sur le Livret d'Accueil de St Sernin. Il manque à y changer quelques photos et la demande de réédition va pouvoir être faite (tous les exemplaires ont été donnés).
- Valérie Valat rappelle :
  - Une discussion au sujet des décorations de Noël dans le village avait été soulevée. Valérie propose aux conseillers le souhaitant de se réunir afin d'envisager un meilleur embellissement du village pour les fêtes de fin d'année.  
Seront sur ce projet : Roselyne Vuagnat, Stéphane Alary, Sylvie Privat, Maëva Canac, Cécile Nespoulous et Valérie Valat.
  - Jeudi 16 septembre, une réunion des commissions communication et associations se tiendra afin de statuer sur plusieurs points (projets communication à venir, point sur le site internet, forum des associations, ...).

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h50.